

## Conditions Générales de l'Offre Promotionnelle « Sacs à Pharmacie »

### Article 1 : Objet de l'Offre

Cette offre sous condition d'achat est destinée à tout **nouveau client régulier** et consiste en l'attribution de **deux heures de ménage offertes**.

### Article 2 : Éligibilité

1. **Nouveau Client Régulier** : L'offre est réservée aux personnes physiques souscrivants pour la première fois en tant que client régulier à nos services. Dans le cadre de ladite offre, est assimilé comme « régulier » un client bénéficiant au minimum de deux heures de ménage par semaine.
2. **Souscription** : Le client doit accepter les conditions générales de service et souscrire au mandat d'accomplissement des formalités administratives et de paiement.

### Article 3 : Durée de l'Offre

- **Période de Validité** : L'offre est valable à partir du 1er janvier 2025 jusqu'à épuisement des stocks de sacs présents dans les officines partenaires de l'offre.
- **Limitation** : L'offre est à usage unique par foyer fiscal et ne peut être combinée avec d'autres promotions.

### Article 4 : Modalités de Bénéfice

1. **Activation de l'Offre** : Pour bénéficier des deux heures de ménage offertes, le client doit mentionner l'offre lors de son inscription et remettre le sac à pharmacie au représentant de la société Hubliss lors de la signature du mandat.
2. **Exécution de l'Offre** : Les deux heures de ménage offertes seront obligatoirement effectuées selon les modalités suivantes :
  - a. Une heure supplémentaire lors de la **première intervention** chez le client.
  - b. Une heure supplémentaire lors de la **sixième intervention** chez le client.

### Article 5 : Limitations et Restrictions

- **Non-Transférable** : Cette offre n'est pas transférable à une autre personne ou à un autre ménage.
- **Modification ou Annulation** : L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'offre sans préavis, sous réserve d'en informer les clients concernés.
- **Renoncement** : En cas de renoncement au bénéfice de l'offre, aucune compensation financière ne pourra être effectuée.

### Article 6 : Responsabilité

- L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure ayant pour effet de modifier, retarder ou annuler les prestations associées à cette offre.

### Article 7 : Acceptation des Conditions

En participant à cette offre, les clients acceptent l'ensemble des conditions générales mentionnées ci-dessus.

Pour toute question ou information supplémentaire, les clients sont invités à contacter le représentant local de la société Hubliss.